Image not found or type unknown

Contrat CSP : accepter ou refuser

Par **bichougne**, le **06/03/2014** à **08:14**

Bonjour,
Merci à la personne qui m'a répondu en premier.
Ainsi, je lui précise que j'ai 54 ans et 20 ans d'ancienneté.
Et ce nouveau travail est avec le même employeur, mais pour une nouvelle société et à un autre lieu (pourquoi licenciement)
Est-ce-que cela change quelque chose ?
Merci infiniment de votre sollicitude.
Bien cordialement

Par **P.M.**, le **06/03/2014** à **08:46**

Bonjour,
Pour pouvoir suivre le fil et une meilleure compréhension, il aurait été préférable de poursuivre ce sujet...
Cela ne change rien a priori mais peut être qu'un rendez-vous avec Pôle Emploi pourra davantage vous éclairez, sachant qu'il parait douteux que l'employeur vous licencie d'une première entreprise pour vous embaucher dans une autre dont il est également à la tête...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés